

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 13 MAI 2013

L'an deux mil treize et le 13 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire

Présents : Dominique HEBERT, Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Gianni LEFEBVRE, Rachida BORDEAUX, Jacques HUE, Aïcha EL AMRANI, Isabelle VIALARD

Absent excusé : Guy RICHARD

Absents excusés représentés : Laurent FICO par Jean CARRE - Pierric DOS SANTOS par Jacques HUE - Aïcha EL AMRANI par Chantale PICARD

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Jacques HUE

ORDRE DU JOUR :

- 1) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES
- 2) VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 1
- 3) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
- 4) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB « LES PITRES DU VOLLEY »
- 5) TRANSFORMATION DE POSTES
- 6) RESTAURANT SCOLAIRE - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DONNANT QUITUS A EAD DE SA MISSION DE MANDATAIRE
- 7) MODIFICATION DU RESEAU BTA AERIEN RUE DES JONQUILLES / SQUARE DES ROSIERS - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE SERVITUDE :
 - une convention pour le passage du réseau ErDF sur le domaine privé communal
 - une convention pour l'implantation d'un support béton en remplacement de celui déposé sur la même parcelle communale
- 8) LOTISSEMENT DES AUBEPINES - MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU LOT N° 1
- 9) ACCEPTATION D'AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES
- 10) LOTISSEMENT D'ACTIVITES : DECLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX
- 11) CHOIX DU NOM DE LA ZONE ARTISANALE
- 12) PLU :
 - Délibération pour la modification du PLU
 - Délibération pour la concertation préalable
 - Délibération pour l'enquête publique
- 13) ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DES PLANS DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGES (PGPOD) SUR LE BASSIN DE LA SEINE ET POUR LE LOT C PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)
- 14) RTE - DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE - POSTE ELECTRIQUE 90 kV DE « MANOIR » - CREATION DE LA CELLULE HT BOOS 1
- 15) BUREAU DE POSTE - NOUVEAU BAIL DE LOCATION
- 16) DIVERS

Le compte rendu de la réunion du 08 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises:

Sont désignés : Mademoiselle Aurélie CHAULIEU, Madame Françoise CHASSAING, Monsieur Stéphane LORENTZ, Madame Hélène BOULLE, Mademoiselle Hanane HADI et Mademoiselle Khalida SAIDANI.

Objet de la délibération n° 2013 - 36

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PITRES DU VOLLEY »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association à PITRES. Il s'agit de l'association « LES PITRES DU VOLLEY ». Cette association nous ayant déposée ses statuts, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 300 € leur soit versée pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le versement à l'Association « LES PITRES DU VOLLEY » d'une subvention d'un montant de 300 €.

Objet de la délibération n° 2013 – 37

VIREMENT DE CREDITS - décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
022	DEPENSES IMPREVUES		- 300
6574	SUBVENTION ASSOCIATIONS	+ 300	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 300	- 300

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Objet de la délibération n° 2013 - 38

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2012

Monsieur le Maire rappelle que pour couvrir des besoins de trésorerie, il est opportun de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant total de 400 000 euros.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Épargne Normandie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 - Pour financer ses besoins de trésorerie, la commune de Pitres contracte auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 400 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux : Eonia + marge de 1,75 %
- frais de dossier : 400 euros

Article 2 - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Objet de la délibération n° 2013 – 39

TRANSFORMATION D'EMPLOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre la promotion interne de certains agents en fonction de leur ancienneté, il conviendrait de transformer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2013 :

EMPLOIS ACTUELS (emplois supprimés)	EMPLOIS TRANSFORMES (emplois créés)
1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste d'Agent de maîtrise
1 poste d'ATSEM de 1 ^{ère} classe	1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1 poste d'Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- les postes énumérés ci-dessus seront transformés au 1^{er} janvier 2013 comme cela est spécifié dans le tableau
- l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur
- le tableau des emplois permanents de la commune sera modifié en ce sens
- ampliation de la présente délibération sera transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet des Andelys
Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion

Objet de la délibération n° 2013 – 40

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par convention de mandat de réalisation signée le 12 août 2008 modifiée par l'avenant n° 1 signé le 19 février 2010, la commune de PITRES a mandaté EAD - Eure Aménagement Développement - pour assurer au nom et pour le compte de la commune PITRES la construction d'un restaurant scolaire.

La réception des travaux a eu lieu le 10 mai 2011 et l'année de parfait achèvement s'est achevée le 10 mai 2012. EAD présente le bilan final de cette opération.

Le bilan de clôture transmis par EAD est arrêté au montant de 1.538.965,39 € TTC en dépenses et en recettes, pour un bilan prévisionnel de 1.549.034.19 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le bilan définitif de l'opération tel que présenté par EAD, arrêté à la somme de 1.538.965.39 € TTC
- NE DONNE PAS QUITUS à EAD pour sa mission non finie, vu les malfaçons constatées encore à ce jour.

Objet de la délibération n° 2013 – 41

MODIFICATION DU RESEAU BTA AERIEN RUE DES JONQUILLES / SQUARE DES ROSIERS

SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE SERVITUDES

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les raccordements des prochains pavillons du lotissement des Aubépines, il est nécessaire de modifier le réseau BTA aérien rue des Jonquilles et Square des Rosiers. Deux conventions de servitudes doivent être signées entre la commune et ErDF. Une convention pour le passage du réseau ErDF sur le domaine privé communal dans un fourreau de diamètre 160 posé par l'aménageur et une convention pour l'implantation d'un support béton en remplacement de celui déposé sur la même parcelle communale. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces deux conventions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification du réseau BTA aérien rue des Jonquilles et Square des Rosiers
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions se rapportant à cette opération

Monsieur le Maire précise que le coût de ces travaux est intégré au marché du lotissement.

Objet de la délibération n° 2013 – 42
LOTISSEMENT DES AUBEPINES
MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU LOT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que du fait de la modification du réseau BTA aérien rue des Jonquilles / Square des Rosiers, la superficie du lot n° 1 s'est trouvée modifiée, passant de 596 m² à 499 m². Afin de prendre en compte la réduction de la superficie du lot n°1, Monsieur le Maire propose de fixer à 55 000 € au lieu de 60 000 € le prix de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le prix de vente de 55 000 € du lot n° 1 pour une superficie de 499 m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Objet de la délibération n° 2013 – 43
LOTISSEMENT DES AUBEPINES - ACCEPTATION D'AVENANTS
AU MARCHÉ DE TRAVAUX

La Commune de Pîtres aménage un nouveau quartier d'habitat sur les parcelles cadastrées section C n° 188, 189, 190 et 1294, soit une superficie de 15 000 m² environ, propriété de la commune. Le lotissement a été autorisé par arrêté en date du 09 juillet 2010.

Les travaux relatifs au lotissement sont achevés depuis décembre 2012. Il reste l'aménagement des entrées charretières à réaliser et des modifications à apporter aux travaux de dévoiement de réseaux vers les propriétés voisines.

Concernant ces travaux, des recalages de prestations doivent aujourd'hui être envisagés pour les lots n° 1, 2 et 3 et doivent être régularisés par avenants :

- Un avenant n° 1 pour le lot 1 - terrassement-voirie-assainissement (entreprise **SAINTE HONORINE TERRASSEMENT**) pour un montant en plus-value de 19.014,25 € HT (+ 7.15 % du montant du marché initial).
- Un avenant n° 1 pour le lot 2 - Réseaux divers (entreprise **ACM TP**) pour un montant en plus-value de 377,40 € HT (+ 0.48 % du montant du marché initial).
- Un avenant n° 1 pour le lot 3 - Espaces verts, plantations, clôtures (entreprise **PHYTO ENVIRONNEMENT**) pour un montant en plus value de 4.354,00 € HT (+ 26.18 % du montant du marché initial).

Ces avenants, d'un montant cumulé de 23.745,65 € HT, portent le coût total des travaux à 384.686,22 € HT, soit une augmentation de 6.17 %, qui s'inscrit dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 3 avenants énumérés ci-dessous aux marchés de travaux pour un montant de 23.745,65 € HT décomposé comme suit :
- Un avenant n° 1 pour le lot 1 - terrassement-voirie-assainissement (entreprise **SAINTE HONORINE TERRASSEMENT**) pour un montant en plus-value de 19.014,25 € HT (+ 7.15 % du montant du marché initial).
- Un avenant n° 1 pour le lot 2 - Réseaux divers (entreprise **ACM TP**) pour un montant en plus-value de 377,40 € HT (+ 0.48 % du montant du marché initial).
- Un avenant n° 1 pour le lot 3 - Espaces verts, plantations, clôtures (entreprise **PHYTO ENVIRONNEMENT**) pour un montant en plus value de 4.354,00 € HT (+ 26.18 % du montant du marché initial).
- **APPROUVE** le nouveau montant total des travaux arrêté à 384.686,22 € HT;
- **AUTORISE** EAD à signer ces avenants au nom et pour le compte de la commune de Pîtres.

Objet de la délibération n° 2013 - 44
DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX POUR ALIENATION

Monsieur Le Maire rappelle que la communauté d'agglomération Seine-Eure poursuit son expansion dans le domaine économique. L'accent a été mis sur le nécessaire développement des petites entreprises artisanales par la création de lotissements d'activités.

La communauté d'agglomération Seine Eure a engagé les études nécessaires à la réalisation d'un lotissement d'activités artisanales sur les parcelles cadastrées section C n° 237, 238, 240, 241, 242, 246, 1053, 1056 p, 1060, 1062, 1514 d'une superficie de 29 021 m² environ sises Rue de la Salle. Ces parcelles, appartenant à la commune, sont destinées à être vendues à la communauté d'agglomération Seine Eure.

Dans le cadre de l'aménagement de ce lotissement, la communauté d'agglomération Seine Eure a sollicité la commune pour procéder au déclassement du chemin rural n° 33 dit « Sente aux Anglais » et d'une partie du chemin rural n° 26 dit « du Camp Albert ».

Il est rappelé que le permis d'aménager pour le lotissement à usage d'activités artisanales est en cours de finalisation et que cette opération requiert la vente par la Commune à la communauté d'agglomération Seine Eure d'une partie des emprises des chemins ruraux compris dans ce projet. Ces emprises seront soit incluses dans des parcelles cessibles aux artisans, soit incluses dans des espaces publics.

Dénomination des emprises	Longueur (m)	Superficie (m ²)
Chemin rural n° 33 dit « Sente aux Anglais » Tronçon A	136	591
Chemin rural n° 26 dit « du Camp des Albert » Tronçon B	244	995

Il est précisé que les parties de ces chemins ruraux dont la vente est envisagée, représentant une superficie de 1586 m², ne sont plus affectées à l'usage du public et ne présentent plus aucune utilité pour la commune. En effet, ces chemins ruraux faisant l'objet du déclassement de la voirie rurale ne desservent plus que des terres appartenant à la commune de Pitres suite à des acquisitions réalisées dans le cadre de l'aménagement futur du lotissement à usage d'activités. A l'heure actuelle, ces chemins ne sont plus utilisés comme voie de desserte par les propriétaires riverains. L'état de la voie montre par ailleurs que la commune n'a pas entretenu ces portions de chemins depuis de nombreuses années.

Toutefois, son aliénation ne pourra être autorisée par le Conseil Municipal qu'à l'issue de la procédure préalable prévue par l'article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, lequel précise notamment que le principe de cette aliénation doit être soumis à enquête publique.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, cette enquête publique doit être conduite dans les conditions fixées par les articles R 141-4 à 141-10 du Code de la Voirie Routière.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier technique et à engager l'enquête publique relative au projet d'aliénation des portions des chemins ruraux susmentionnées (plan ci-annexé).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article L 161-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 fixant les modalités de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

- **CONSTATE** la désaffectation des portions des chemins ruraux susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer le dossier technique de l'enquête publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'enquête publique relative à ce projet d'aliénation,
- **ACCEPTE** le principe de l'aliénation de l'emprise des chemins ruraux située dans le périmètre des travaux du lotissement au profit de la communauté d'agglomération Seine Eure,
- **DIT** que la communauté d'agglomération Seine Eure supportera l'ensemble des frais résultant de la procédure et fera établir les documents d'arpentage par un géomètre de son choix,
- **INDIQUE** qu'il délibérera au terme de la procédure pour décider des modalités de la cession, au vu des conclusions du commissaire enquêteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes au présent projet.

Objet de la délibération n° 2013 – 45
CHOIX DU NOM DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire indique qu'un nom doit être donné à la future zone artisanale. Diverses propositions sont formulées et après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le nom de « Zone d'Activités des Fréneaux ».

**PLU - DELIBERATION POUR LA MODIFICATION, LA CONCERTATION
ET L'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire présente le document préparé par PACT-ARIM pour la modification du PLU. Certains conseillers demandent qu'une réunion soit organisée pour revoir en détail les modifications apportées au PLU. Cette réunion est fixée au 21 mai à 20 heures 30 en commission de Travaux et Urbanisme. Le dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

Objet de la délibération n° 2013 – 46
**ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE RELATIVE A LA DEMANDE
D'AUTORISATION DES PLANS DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATION DE
DRAGAGES (PGPOD) SUR LE BASSIN DE LA SEINE ET POUR LE LOT C
PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue, du lundi 13 mai au vendredi 21 juin 2013, d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation relative au Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragages (PGPOD) sur le Bassin de la Seine présentée par Voies Navigables de France (VNF). Des permanences se tiendront dans diverses mairies de la région parisienne et également à ELBEUF SUR SEINE et LES ANDELYS. L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité n'a aucune remarque à formuler concernant cette enquête publique et son objet.

Objet de la délibération n° 2013 – 47
**RTE - DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE - POSTE ELECTRIQUE 90 Kv
de « MANOIR » - CREATION DE LA CELLULE HT BOOS 1**

Monsieur le Maire présente le projet de RTE concernant le poste électrique 90 Kv dit « de « MANOIR » et la création de la cellule HT BOOS 1. Le Conseil Municipal devant se prononcer sur ce projet, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, n'a aucune objection à formuler sur ce projet.

Objet de la délibération n° 2013 – 48
BUREAU DE POSTE - NOUVEAU BAIL DE LOCATION

Monsieur le Maire rappelle que la direction de la POSTE ne souhaitait plus louer le logement situé au-dessus du bureau de Poste. Des travaux financés en partie par la POSTE ont été effectués pour créer une entrée indépendante pour le logement. Un nouveau bail commercial, prenant effet au 1^{er} juin 2013, a donc été établi fixant le loyer annuel hors taxes et hors charges à 9 100 € pour une superficie de 140 m². Le règlement du loyer interviendra tous les trimestres auprès de la Trésorerie de Pont de l'Arche.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE les conditions du nouveau bail concernant le bureau de Poste
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

DIVERS

➔ **Objet de la délibération n° 2013 – 49 : LITIGE TRAVAUX PAVAGE AMENAGEMENT URBAIN - ACCEPTATION DE DEUX CHEQUES CORRESPONDANT A LA QUOTE-PART DUE PAR LA SOCIETE ECRE :** Monsieur le Maire rappelle que la société ECRE et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avaient signées le protocole d'accord

transactionnel se rapportant au litige des travaux de pavage de l'aménagement urbain. Maître CANTON qui suit ce dossier nous fait parvenir deux chèques d'un montant respectif de 47 096,58 € et 4 737,72 € correspondant à la quote-part due par la société ECRE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE les deux chèques de 47 096,58 et 4 737,72 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Monsieur le Maire indique que Viafrance n'a pas encore signé le protocole d'accord. Il prendra contact avec eux pour leur demander d'établir des devis et d'effectuer les travaux en contrepartie de leur participation financière.

➔ **SQUARE DES ROSIERS - CESSION DE TERRAIN DEVANT L'EX-PROPRIETE DE MADAME MILLIARD** : Monsieur le Maire fait part de la demande des nouveaux propriétaires qui souhaiteraient que la commune leur cède la parcelle de terrain située devant leur entrée. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la réalisation de cette cession.

➔ **RUE FERON - REFECTION DE LA VOIRIE** : Monsieur le Maire signale que la CASE va effectuer des travaux de réfection de voirie rue Féron, sur la portion de rue située entre la rue Bourgerue et la rue Coluche.

➔ Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de l'évêché suite à notre courrier de réclamations concernant les sonneries de cloches le samedi à 17 heures et l'absence de prêtre lors de la célébration des inhumations. Pour la sonnerie des cloches 17 heures, la décision de faire sonner ou non les cloches reste du domaine du maire. Le Conseil Municipal décide donc de demander l'arrêt des sonneries de cloches le samedi à 17 heures. Un courrier sera adressé à l'équipe paroissiale pour leur faire part de cette décision. Concernant l'absence de prêtre lors de la célébration des inhumations, il est évoqué le nombre restreint de prêtres pour un grand nombre de paroisses, ce qui explique leur indisponibilité pour ces cérémonies. Les prêtres sont alors suppléés par des membres de l'équipe paroissiale. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette réponse bien que regrettant cette situation.

➔ Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la parution début septembre d'un bulletin municipal et les invite à transmettre pour fin juin dernier leurs articles.

➔ **Objet de la délibération n° 2013 – 50 : MOTION DE SOUTIEN AUX USAGERS DE LA GARE DE PONT DE L'ARCHE** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'usagers de la Gare de Pont de l'Arche qui sollicitent la mise en place d'arrêts supplémentaires en gare de Pont de l'Arche. Une pétition est jointe à ce courrier signée par des habitants de Pitres et des communes environnantes. Ces personnes qui travaillent sur les régions rouennaise ou parisienne trouvent le nombre d'arrêts des trains en gare de Pont de l'Arche insuffisant et ont interpellé à ce sujet Monsieur LE VERN, Président du Conseil Régional ainsi que les services de la SNCF HAUTE NORMANDIE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- SOUTIENT l'action de ces usagers
- DEMANDE la mise en place d'arrêts supplémentaires en gare de Pont de l'Arche afin de faciliter le déplacement de ces personnes vers leur lieu de travail

➔ Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion à laquelle il a assisté concernant la mise en place d'une coordination culturelle sur le canton de Pont de l'Arche. Un groupe de travail va être créé avec pour mission notamment de proposer une coordination des programmations culturelles de chaque ville, de réfléchir à la création d'une plaquette culturelle commune, etc.

➔ Monsieur le Maire signale que la demande de subvention pour la construction d'une maison des associations n'a pas été retenue par la Préfecture.

➔ Monsieur le Maire transmet les remerciements de la délégation de l'Eure France Patchwork pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation d'un rassemblement des associations de patchwork du département.

➔ Monsieur fait part des remerciements de Monsieur et Madame Gérard CARON pour les fleurs offertes lors de la célébration de leurs noces d'or.

TOUR DE TABLE

- Monsieur Jacques HUE signale qu'il a assisté à un récital de Gospel à l'église de PITRES donné par une jeune association de FLIPOU. Il indique également que cette association recrute des chanteurs.
- Madame Dominique HEBERT revient sur la réforme des rythmes scolaires et du désaccord des parents d'élèves. Une réunion est programmée le 1^{er} juin à l'Espace des Deux Rives pour expliquer l'organisation des activités périscolaires qui seront mises en place après 15 heures 30.

PAROLE AU PUBLIC

- Monsieur Jean-Pierre DECROOCQ a entendu dire que des poules seraient données aux habitants qui le désirent. Monsieur le Maire répond que cette opération sera mise en place par la CASE mais pas avant 2015. Il précise qu'une poule est capable d'assimiler 150 kg de déchets par an. Monsieur DECROOCQ demande qu'un exemplaire de la pétition des usagers de la gare de Pont de l'Arche soit déposée à l'accueil de la mairie pour que les habitants de la commune puissent la signer.
- Monsieur Joël DEMAREST demande à quelle date aura lieu l'enquête publique pour la révision du PLU. Monsieur le Maire répond que les dates sont fixées par le Tribunal Administratif et ne sont pas encore connues.

Fin de la séance : 22 heures 30